



Québec, le 2 juillet 2025

Courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information

N/Réf. : 90 004-25

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information que nous avons reçue le 30 juin dernier, pour laquelle un accusé de réception vous a été transmis le jour même, qui visait à obtenir :

« [...] tous les documents en votre possession concernant l'opération policière Centaure. Plus spécifiquement j'aimerais avoir accès à :

- La liste de tous les établissements détenteurs de permis d'alcool qui ont été visités par les policiers durant l'opération Centaure et combien de visite chaque établissement a-t-il eu
- Le budget lié à l'opération Centaure et le descriptif de toutes les dépenses encourues détaillées
- Tous les rapports de visites des établissements détenteurs de permis d'alcool
- Le nombre d'arrestations en lien avec l'opération Centaure
- L'organigramme de la direction de l'opération Centaure ainsi que le rôle de toutes les personnes impliquées et rémunérées en lien avec l'opération
- Le plan complet d'exécution de l'opération Centaure ».

...2

Nous vous informons par la présente que l'Institut de la statistique du Québec ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande d'accès.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie de recevoir, , mes meilleures salutations.



Patricia Caris
Responsable de l'accès à l'information

p. j. Avis de recours